



DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN PROJET LOURD

Un projet lourd est un projet en lien avec la stratégie et le projet de l'établissement, à portée collective, innovant ou en réponse à un problème émergent.

Ce fonds est destiné à aider les établissements, soumis à une forte tension en formation, du fait de projets lourds (ex. : accréditation, restructuration, transfert, etc.) et de besoins en promotion professionnelle élevés.

Les conditions d'accès au fonds sont les suivantes :

- avoir consommé la totalité du 2,1% de l'année N-1
- obligation de faire appel à un prestataire extérieur
- nombre d'agents bénéficiaires apprécié selon la taille de l'établissement
- les établissements n'ayant jamais fait de demandes seront prioritaires.

RENSEIGNEMENTS :

- Nom de l'établissement demandeur :
- Montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2019 : €

INTITULÉ DU PROJET LOURD DE FORMATION 2019 pour lequel une aide financière est sollicitée :

PLAN DE FINANCEMENT :

- Montant total du projet : €
- Montant total des frais pédagogiques : €
- Montant du financement prévu sur le 2,1% de l'établissement : €
- Montant du financement demandé sur le fonds d'aide en 2019 : €
en 2020 (si projet pluriannuel) : €

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER LES PIÈCES SUIVANTES :

- la présentation du projet
- le programme de formation
- le devis de formation
- l'identité du prestataire choisi
- le nombre d'agents et les grades concernés par le projet de formation
- la durée de la formation prévue
- le plan de formation prévisionnel 2019 de l'établissement

Bulletin à retourner à l'ANFH **avant le 19 octobre**
(pour les actions débutant au premier semestre 2019)
et/ou **le 10 mai 2019** (pour les actions débutant
au second semestre 2019)

Signature du directeur et cachet de l'établissement :